Novembre 2006



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة



Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

Conseil

Cent trente et unième session

Rome, 20 – 25 novembre 2006

ÉLÉMENTS POUR LA SÉLECTION DES EMPLACEMENTS DES NOUVEAUX BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX DANS LE CADRE DE LA RÉFORME

Note d'information

1. L'attention des Membres du Conseil est appelée sur les paragraphes 62 à 64 du document CL 131/18 intitulé « Application des décisions de la Conférence et propositions du Directeur général », dans lesquels ils trouveront une description des éléments pris en compte et du processus suivi pour la sélection du lieu où seront installés les nouveaux bureaux sous-régionaux prévus dans le cadre de la réforme. Les conditions convenues avec les pays hôtes sont exposées aux paragraphes 65 à 73 du document.